

2021/030

Département de la  
**GIRONDE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Canton du  
**NORD MÉDOC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE  
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de  
**VENDAYS-MONTALIVET**

**SÉANCE DU 29/01/2021**

Date convocation : 25/01/2021

Date affichage : 25/01/2021

**Nombre de membres :**

<b>en exercice :</b>	<b>19</b>
présents :	16
absentes excusées représentées	2
absent excusé	1
absent :	0
<b>de votants :</b>	<b>18</b>

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et deux minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis exceptionnellement dans la Salle Culturelle, route de Courreau, à Vendays-Montalivet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOURNEL, Maire.*

<b>PRÉSENTS</b>	M. BOURNEL Pierre M. TRIJOLET-LASSUS Jean M. CARME Jean Mme PAPILLON Françoise M. BARTHÉLÉMY Laurent M. FABRE Michel M. PION Jean-Paul M. BERTET Jean-Marie	Mme BRUN Véronique Mme DZALIAN Irène Mme BOUCHEZ Sophie Mme AMOUROUX Marie Mme PEYRUSE Chloé Mme GUESDON Cécile M. DASSE Julien Mme BAHAIN Marie-Noëlle
<b>ABSENTES EXCUSÉES REPRÉSENTÉES</b>	Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie (pouvoir donné à M. TRIJOLET-LASSUS Jean) Mme DA SILVA Christète (pouvoir donné à Mme BRUN Véronique)	
<b>ABSENT EXCUSÉ</b>	M. SIROUGNET Bruno	
<b>ABSENT</b>		/

Secrétaire de séance : M. BARTHÉLÉMY Laurent

**14-2021 - ÉTABLISSEMENT D'UN RÈGLEMENT DE SERVICE DÉFINISSANT LES PRESTATIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE ET LES OBLIGATIONS RESPECTIVES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Rapporteur : M. Laurent BARTHÉLÉMY*

Monsieur Laurent BARTHÉLÉMY rappelle qu'un marché public de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été attribué à la société spécialisée EES AQUALIS, sise 37 avenue Maurice Levy 33700 MÉRIGNAC.



Cette société, prestataire de service de la commune de Vendays-Montalivet est chargée d'assurer les différents types de contrôles auprès des usagers pour le compte du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ces contrôles sont les suivants :

Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées
Contrôle d'exécution des installations neuves ou réhabilitées
Contre visite pour contrôle d'exécution des installations neuves ou réhabilitées
Contrôle de conformité en cas de vente
Contrôle de bon fonctionnement périodique
Analyse simple des rejets : DCO, DBO5, MES
Analyse complète des rejets : DCO, DBO5, MES, NGL, Pt

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la commune de Vendays-Montalivet et des usagers, et que le projet de règlement a été mis à la disposition des élus.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement de service

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Pierre BOURNEL,

Maire

Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.